TABLE DES MATIÈRES

l'économie de plateforme :

description d'un phénomène d'intermédiation Quentin Cordier assistant à l'ULiège	7
Introduction	8
Section 1 L'économie de plateforme : tentative de circonscription du phénomène	9
A. À la recherche d'une définition transversale	10
B. Les définitions légales belges et européennes	15
Section 2 La diversité des services proposés par les plateformes numériques	18
A. Les plateformes de travail	18
B. Les plateformes de vente	20
C. Les plateformes de financement participatif	22
D. Les plateformes d'hébergement	26
Section 3 Les questions juridiques posées par l'économie de plateforme	26
A. L'identification des relations juridiques dans l'économie de plateforme	27
B. La qualité des utilisateurs de plateformes numériques	30
C. L'économie de plateforme sous l'angle du droit international privé	32

2

Le droit international privé et les relations contractuelles qui se nouent par le biais des plateformes

35

Patrick WAUTELET professeur ordinaire à l'ULiège

Alix ERNOUX assistante à l'ULiège

Intro	du	ction	36
	ns	1 ommateur et le travailleur en droit international Essai de classification	40
A.		Qui peut prétendre à la qualité de consommateur en droit international privé européen?	
	1.	Deux parties liées par un contrat	43
	2.	Un contrat conclu entre un consommateur et un professionnel	44
	3.	L'exercice ou la direction des activités dans ou vers le pays où le consommateur réside habituellement	47
В.		s limites de la catégorie « travailleur » en droit international privé ropéen	50
Secti Au-d		2 des classifications: les règles mises à l'épreuve	65
A.		relation entre le prestataire et le client: contrat de travail, consommation ou contrat de services?	67
В.	La	relation entre le prestataire et la plateforme	73
C.	La	relation entre la plateforme et l'utilisateur	79
Conc	lui	zion	0.7

3

Les plateformes de l'économie collaborative à l'épreuve du droit des obligations et des règles de protection du consommateur

85

Hervé JACQUEMIN chargé de cours à l'UNamur (CRIDS), avocat

Intro	oduction	86
Section Related	on 1 tion entre les utilisateurs	89
A.	Hypothèses dans lesquelles les livres VI et XII du C.D.E. sont applicables aux utilisateurs	9(
	1. Champ d'application du livre VI	9(
	2. Champ d'application du livre XII	94
В.	Panorama des dispositions des livres VI et XII à observer dans les relations B2C nouées entre les utilisateurs	97
	1. Règles applicables aux relations nouées à distance et par voie électronique	97
	2. Autres règles de protection du consommateur figurant dans le livre VI du C.D.E	103
	3. Regards critiques sur les mesures de protection des consommateurs dans le contexte de l'économie collaborative	105
C.	Application de la théorie générale des obligations et des contrats	107
Section	on 2	
Relat	tion entre la plateforme et les utilisateurs	109
A.	La plateforme comme intermédiaire commercial	110
В.	La plateforme fournit un service de la société de l'information	115
C.	La plateforme fournit des services aux consommateurs	120
	Règles de protection du consommateur applicables indépendamment du mode de conclusion du contrat	120
	2. Règles de protection du consommateur en matière de contrats à distance	121
	3. Regards critiques sur le cadre normatif actuel et réformes envisagées	125
Section	on 3	
Relat	tion avec les tiers	126
A.	Domaine d'application du régime d'exonération de responsabilité	128
В.	Portée du régime d'exonération de responsabilité	131

	de collaboration
Conc	usion
	4
	Le statut social des travailleurs
	de plateformes numériques
	Jacques CLESSE
	professeur à l'ULiège, avocat
	Quentin CORDIER assistant et maître de conférences à l'ULiège
	Fabienne Kéfer professeur ordinaire à l'ULiège
Intro	duction
Sectio	
	lateformes de travail: un état des lieux
_	Les grands traits du <i>crowdworking</i>
	Typologie des plateformes de crowdworking
D.	Les prestations dans le monde réel
	Les prestations en ligne
C.	Sélection et évaluation du travailleur de plateforme : naissance de l'« algocracie »
D.	Le cybertâcheronnage et le taylorisme numérique
E.	Une parenté avec le travail intérimaire
	on 2 avail de plateforme et le droit du travail et de la sécurité le
A.	Deliveroo
	1. Le contexte
	2. L'opération de qualification
	3. L'application des critères généraux à la plateforme Deliveroo
	4. La présomption de contrat de travail au bénéfice des étudiants
	5. La présomption des articles 337/1 et 337/2 de la loi-programme (I) du 27 décembre 2006
В.	Uber

C. Les effets de la qualification 175

	Les conséquences d'une requalification : une foule de questions en aval
	2. Les conséquences d'une non-requalification
Concl	ısion
	_
	5
	Aspects de droit fiscal de l'économie collaborative en Belgique
	Aymeric Nollet
	chargé de cours à l'ULiège, avocat
	Fanny VANRYKEL aspirante au FRS-FNRS, chercheuse doctorante à l'ULiège
Intro	luction
muot	luction
Sectio	
	e de l'économie collaborative tière d'impôts sur les revenus
	•
	Le régime fiscal de faveur introduit par la loi-programme du 1 ^{er} juillet 2016
	. Champ d'application du régime de faveur
	2. Régime d'imposition spécifique
	Le nouveau régime d'exonération depuis la loi de relance du 18 juillet 2018
	Nature des revenus pris en compte
	2. Régime d'exonération fiscale
Sectio	
Régin	e de l'économie collaborative en matière de T.V.A.
	Le régime fiscal de faveur introduit par la loi-programme du 1 ^{er} juillet 2016
	Raison d'être et objectif
	2. Conditions d'application
	3. Implications juridiques
	Le nouveau régime d'exonération depuis la loi de relance lu 18 juillet 2018
Canch	ısion
Conci	401011

6 Les plateformes face au droit économique

de l'Union européenne

	Pieter VAN CLEYNENBREUGEL chargé de cours à l'ULiège, professeur invité à l'Université Paris-Dauphine	
Intro	oduction	214
Secti L'acc	on 1 cès au marché des États membres de l'Union européenne	216
A.	Un libre accès aux intermédiaires digitaux	219
	1. De lege lata: la directive 2000/31	220
	2. De lege ferenda: le projet de règlement sur les plateformes	223
В.	Un accès plus restreint pour les plateformes offrant des services « mixtes » ?	223
	Les plateformes fournissant des services «mixtes» dans la jurisprudence de la Cour de justice	224
	2. La directive «services»	227
	3. En dehors du champ d'application de la directive «services»	229
C.	Accès au marché: la fragmentation réglementaire persiste	231
Secti Le c o	on 2 omportement des plateformes sur le marché	232
A.	Les plateformes et la concurrence sur le marché	232
	1. Plateformes et accords anticoncurrentiels	234
	2. Plateformes et abus de position dominante	238
В.	La protection des utilisateurs des plateformes	
	2. De lege ferenda: la proposition de règlement sur les plateformes (B2B)	

252 Anthemis

Conclusion 245